



Recrutez un apprenti architecte !

Contribuez à la formation des professionnels de demain au rythme de 3 jours en entreprise, 2 jours à l'école.

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**

L'apprentissage est une voie de transmission des savoirs et des savoir-faire. Il permet aux entreprises de participer à la création d'un vivier de compétences à court, moyen et long termes.

L'organisation des formations permet aux apprentis une progressivité des apprentissages via des allers-retours entre les apports théoriques et leur expérience professionnelle.

L'École

École publique, elle est l'une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture françaises relevant du ministère de la Culture et de l'Enseignement supérieur. Depuis 2020, elle est établissement composante de l'Université Gustave Eiffel.

Pédagogie

Un rythme d'alternance adapté

- jours en entreprise : lundi, mardi, mercredi
- jours de formation à l'école : jeudi et vendredi
- quelques semaines à l'école
- quelques semaines en entreprise
- temps de travail effectif : 35 heures par semaine (école + entreprise).

Recrutez un étudiant en licence 3

- contrat d'un an avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- l'enseignement du projet d'architecture est dispensé dans des groupes de projet dédiés à l'apprentissage

Recrutez un étudiant en master 1

- contrat de deux ans (durée du master) avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- l'enseignement du projet est réparti dans les quatre filières de master, en même temps que les étudiants du cursus classique.

Recrutez un étudiant en master 2

- contrat de un an avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- l'enseignement du projet est réparti dans les quatre filières de master, en même temps que les étudiants du cursus classique.

L'apprentissage en pratique

En recrutant un apprenti, votre entreprise bénéficie :

- d'une réduction des cotisations sur les bas salaires (de l'apprenti),
- d'aides élargies et de dispositifs de soutien en cas d'embauche d'un travailleur handicapé,
- de l'aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent en apprentissage.

Étudiant salarié

L'étudiant est considéré comme un salarié en formation au sein de votre entreprise. Il est rémunéré également lorsqu'il suit ses cours théoriques à l'école. Au même titre qu'un salarié, il possède des droits et des obligations (contrat de travail, période d'essai de 45 jours, visite médicale d'embauche, congés payés) et certains avantages selon les conventions collectives (cartes restaurants, remboursement du passe Navigo...).

Un contrat tripartite

Le contrat (Cerfa) est établi entre l'employeur, l'apprenti et le CFA Descartes, partenaire de l'Ensa Paris-Est et porteur de la formation. La procédure est entièrement dématérialisée via la plateforme Studéa Contrat.

Un calendrier pédagogique adapté

Le contrat suit le calendrier de formation. La date de fin de contrat doit correspondre avec la date de fin de formation indiquée sur le calendrier

Un encadrement adapté

Chaque étudiant est suivi par deux encadrants : le maître d'apprentissage (au sein de l'entreprise) et le tuteur académique (à l'École).

Le maître d'apprentissage définit ses activités et missions au sein de l'entreprise. Le tuteur académique s'assure de vérifier la cohérence et l'adéquation entre les missions de l'apprenti au sein de l'entreprise et le métier d'architecte ou à sa complémentarité dans le cas d'une entreprise de maîtrise d'ouvrage ou d'un BET. Des échanges sont organisés au cours de l'année entre l'étudiant, le maître de stage et le tuteur académique afin de s'assurer de l'adéquation entre les deux volets de la formation et de l'intégration de l'étudiant au sein de l'entreprise.

Des coûts et des risques maîtrisés

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO dont vous dépendez*. L'employeur devra tout de même s'acquitter d'une participation obligatoire de 750 € sur ce niveau de prise en charge, selon les dernières dispositions gouvernementales.

Le salaire de l'apprenti

Il est fixé selon un barème indiquant le montant minimum de la rémunération correspondant à un pourcentage du Smic :

de 18 à 20 ans :

43 % en M1, 51 % en M2 et 67 % en licence

de 21 à 25 ans :

53 % en M1, 61 % en M2 et 78 % en licence

à partir de 26 ans : 100 %

Comment recruter ?

1. Manifestez votre intérêt en adressant un courriel à apprentissage@paris-est.archi.fr en précisant la formation et les missions qui seraient confiées à l'apprenti,
2. Rencontrez les candidats dont le profil correspond à vos attentes,
3. Établissez le contrat.

Pour plus de renseignements

Ensa Paris-Est

paris-est.archi.fr/formations/apprentissage

Contact

apprentissage@paris-est.archi.fr

CFA Descartes

cfadescartes.fr/entreprises

Contact alternance

relation.entreprises@cfadescartes.fr
01 64 61 48 16

Service contrat du CFA

contrats@cfadescartes.fr
01 64 61 48 12

* OPCO des entreprises de proximité (agences d'architecture) ou OPCO Atlas (bureaux d'études, etc.).

Agences qui accueillent nos étudiant·es apprenti·es

127 AF
AASB Agence d'architecture
Suzelbrout
Aéroports de Paris
Alessia Roselli Architecture
AKR architecture
ANDMA
ANMA
Anyoji Beltrando
Archiducs
AREP
Atelier 27
Ateliers 234
Atelier d'architecture
Aurélie Barbey (L'AAAB)
Atelier Capitaine
Atelier de Chézy
Atelier Georges
Atelier Hoze
Atelier Julien Boidot
Atelier PNG Architecture
Atelier Touchard
Ateliers Lion associés
Banquet
barre bouchetard architecture | B2A
Bond Society
Bordas+Peiro
Camille Salomon Architecte
Coldefy & associés
Collet et Muller Architectes
COVE Architectes
David Lafon Architecture
Dix-heures-dix architectes
& associés

Eliet & Lehmann
Gautier + Conquet Puma
Germak Architecture
Grégory H. Despointes architecte
Jagg architectes
Jaglin Quenault architectes
Lambert Lénack architectes
Lecœur Etuman
Local
Maestra architecture
Marc Mimram architecture & associés
Meat architectures & territoires
Michel Desvigne Paysagiste
Michel Guthmann & associés
Mu Architecture
Neufville - Gayet architectures
Oural architectes
Oyapock architectes
PRAXYS
Puech & Savoy Architectes
RDAI
Remake Architecture
SCAU
Seura
Seyler-Lucan Architectes
Studio Belem
Studio Montazami
TVK
Ville de Paris
Villemard associés
Wald - Willemin architecture
Wearemersi

Nos formations en apprentissage bénéficient de la certification Qualiopi et du soutien de nos partenaires : Ministère de la Culture, CFA Descartes, Conseil de l'Ordre des architectes, Ordre des architectes d'Île-de-France, Branche Architecture (label formation), Syndicat de l'architecture, Unsfa et l'union des architectes.

Contact

apprentissage@paris-est.archi.fr

Adresse

12 avenue Blaise Pascal
77420 Champs-sur-Marne
paris-est.archi.fr